

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Monsieur Grégoire Rapaz

Excusés : Mmes Helena Desarzens et Carole Germanier ainsi que MM. Urs Wenger, Francesco Arimondi, Yves Cosandey, Nicolas Dubois et François Gillard.

Sans excuse : néant

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour.

Ces modifications ayant été acceptées, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
2. NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS (EN REMPLACEMENT DE M. ALAIN MICHEL, DEMISSIONNAIRE)
3. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 3.1 sur le préavis no 2012/14 concernant la participation communale au Syndicat AF des Collatels pour la piste agricole Javerne – Les Collatels
Rapporteur pour la commission des finances M. D. Pasche
 - 3.2 sur la réponse no 2012/15 au postulat Reynold Cherix intitulé « Mise en sens unique et gestion de la circulation au centre de Bex, notamment le parking, l'accès à la poste et aux commerces, ainsi que l'arrêt du bus scolaire »
Rapporteur pour la commission ordinaire M. P. Droz
 - 3.3 sur le préavis no 2012/16 concernant le plan partiel d'affectation de « Partia » et son règlement d'application
Rapporteur pour la commission ordinaire M. J.-L. Simeon
 - 3.4 sur le projet de budget 2013
Rapporteur pour la commission des finances M. F. Meili
4. POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER J.-L. SIMEON INTITULE «POUR UNE MEILLEURE COHABITATION AVEC LE TRAIN »
5. MOTION DU GROUPE OUVERTURE CONCERNANT LES REDEVANCES DE LA SOCIETE DES FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON
6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président indique qu'il a participé à la réception des nouveaux habitants de la Commune. Il a reçu les courriers suivants : lettres d'accompagnement aux préavis et une lettre de démission de Monsieur Nicolas Dubois dont il donne lecture.

2. NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS

Monsieur le Conseiller E. Capancioni, au nom du Groupe PLR, propose la candidature de Monsieur Pierre Carminati. Celui-ci est confirmé dans cette fonction par acclamation.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

3.1 Sur le préavis no 2012/14 concernant la participation communale au Syndicat AF des Collatels pour la piste agricole Javerne – Les Collatels

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère C. Cosandey regrette de se trouver à nouveau devant le fait accompli et demande pourquoi un préavis n'a pas été présenté en 2006.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon confirme qu'il n'y a pas eu de préavis. De mémoire, il explique que le Municipal chargé du dossier à ce moment-là pensait utiliser le compte courant de la commune pour gérer les frais générés par le Syndicat AF. Ces frais ne sont arrivés que cet automne et un préavis a donc été établi.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins 1 abstention:

- d'approuver la participation communale au Syndicat AF des Collatels pour la piste agricole Javerne – Les Collatels ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 91'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Autres subventions et participations », compte 9165.001 ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 9'100.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

3.2 Sur la réponse no 2012/15 au postulat Reynold Cherix intitulé « Mise en sens unique et gestion de la circulation au centre de Bex, notamment le parking, l'accès à la poste et aux commerces, ainsi que l'arrêt du bus scolaire »

Monsieur le Conseiller P. Droz donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité moins quelques abstentions :

- d'accepter la réponse apportée par la Municipalité.

3.3 Sur le préavis no 2012/16 concernant le plan partiel d'affectation de « Partia » et son règlement d'application

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins quelques abstentions :

- d'approuver le plan partiel d'affectation de « Partia » et son règlement tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 7 juillet au 6 août 2009 ;
- de rejeter l'opposition et les deux observations déposées durant l'enquête publique.

3.4 Sur le projet de budget 2013

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président propose de donner lecture du budget page par page et demande au rapporteur de la commission des finances de l'interrompre lorsqu'il y a une remarque pour en discuter.

Chapitre 1 Administration générale

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Madame la Conseillère V. Moret s'inquiète de savoir si le montant prévu au compte 170.3145.001 est suffisant.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que le mandat est donné à des tiers et qu'au fil des années, suite à un très bon suivi de l'entretien, il y a moins à faire.

Chapitre 2 Finances

Pas de remarques.

Chapitre 3 Domaine et bâtiments

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 4 Travaux

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz prend la parole suite à la dernière remarque de la commission des finances. Il relève que la somme attribuée aux sentiers pédestres passe de Fr. 90'000.-- en 2012 à Fr. 70'000.--. Un bilan sera fait cet hiver et le service forestier est prêt à prendre en charge une plus grande surface dès 2013. En 2012, la tempête Andréa a causé beaucoup de dégâts et le service forestier ne pouvait pas effectuer ces travaux. Il n'est aussi pas exclu de continuer avec des privés pour certains endroits particulièrement bien entretenus.

Madame la Conseillère A. Bielman demande des précisions sur les postes 431.4657.001 et 811.4657 de la page 42.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT précise que de grandes discussions ont lieu depuis 2 ans avec les FMA au sujet du tarif de l'eau de force hydraulique. Les deux parties ont fait appel à un avocat et un rapport d'expert en défaveur de la commune a été déposé. Le litige concerne la soumission ou non à la loi sur les forces hydrauliques. Une contre-expertise, favorable aux demandes de la commune, a été ajoutée au dossier. Actuellement, la commune touche Fr. 108'000.-- et ne toucherait plus que Fr. 34'000.-- si elle devait être soumise à la loi. La commune recherche donc un compromis avec les FMA.

Madame la Conseillère V. Moret demande si le remplacement de la fraise à neige est vraiment indispensable.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit d'une ancienne fraise de l'armée qui arrive vraiment au bout. Elle sera bien sûr utilisée au maximum.

Madame la Conseillère V. Moret demande s'il y a aussi une fraise à Bex.

Monsieur le Conseiller P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit d'un accessoire pour véhicule.

Chapitre 5 Instruction publique et culte

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande des précisions sur le budget prévu au compte 501.3141.050 pour la toiture des WC garçons.

Madame la Municipale E. Desarzens prend la parole pour répondre à la remarque de la commission des finances. Elle précise qu'il ne s'agit pas de refaire à neuf les douches mais de changer l'adoucisseur d'eau existant qui montre des signes de faiblesse. Le devis présenté a été établi par l'entreprise qui a fait les travaux au départ mais d'autres devis seront demandés.

Monsieur le Conseiller F. Meili prend note que la solution la moins chère possible sera appliquée. L'amendement de la commission des finances est donc retiré.

Madame la Municipale E. Desarzens reprend la parole et rappelle que le toit des WC devait consister en un toit à deux pans mais s'est trouvé avec un toit plat. Depuis 1984, de nombreuses réparations ont été effectuées sur la matière qui se déchire (2006, 2008, 2010). Depuis deux ans il y a des coulures dans les WC. Le plafond a de nouveau été réparé cet automne mais il n'est pas sûr que cela tienne de nombreuses années.

Monsieur le Conseiller M. Mundler remercie pour la réponse. Il espère que d'autres offres seront demandées.

Madame la Conseillère E. Desarzens répond que oui.

Monsieur le Conseiller P. Droz espère que le compte 501.3141.051 prévoit des travaux pour que les utilisateurs du local de l'Union Instrumentale ne soient plus dérangés par de pénibles odeurs.

Madame la Municipale E. Desarzens précise que cela fait partie du travail à faire.

Chapitre 6 Police

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture d'un amendement de la commission des finances. Celui-ci est passé au vote et est accepté à une large majorité moins 2 abstentions.

Chapitre 8 Services industriels

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

La discussion est close et il est passé au vote sur la totalité du budget. Le Conseil communal décide, après acceptation d'un amendement, à l'unanimité :

- **d'accepter le budget 2013, après suppression du poste 720.3515.002 « Rattrapage lié à la bascule de 2011 ». Le récapitulatif du budget se présente donc comme suit : Total des charges : Fr. 29'317'791.09, Total des revenus : Fr. 29'064'283.94, Excédent de charges : Fr. 253'507.15.**

4. POSTULAT DU GROUPE SOCIALISTE INTITULE «Pour une meilleure cohabitation avec le train »

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon donne lecture du postulat du groupe socialiste dont le texte est reproduit ci-dessous :

« Monsieur le président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal a pris connaissance de la réponse de la Municipalité concernant le postulat déposé par Le Conseiller Reynold Cherix.

L'étude s'est portée sur l'opportunité de créer un sens unique descendant ou montant, préconisant, moyennant quelques aménagements, un retour à la situation antérieure.

Depuis un an et demi, nous avons vécu un demi-sens interdit sur le tronçon Eglise – La Cure. Le double sens était conservé depuis la Cure jusqu'à la jonction Rue Centrale -Rue du Cropt.

De ce fait, le trafic montant était fortement diminué permettant une cohabitation plus harmonieuse avec le train, surtout au passage de l'Hôtel de Ville.

La population s'est fort bien habituée et aucune revendication n'est parvenue à nos autorités.

Je souhaite, par ce postulat, que la Municipalité étudie et rapporte sur le maintien de cette mini interdiction, la Rue de l'Indépendance pouvant rester ouverte aux usagers désirant rejoindre le Centre.

L'ouverture au trafic du tronçon Eglise- La Cure amènerait à nouveau de grandes difficultés pour le train devant croiser des véhicules montants et descendants alors que le trafic ne cesse d'augmenter.

De plus, les parents d'élèves avaient pris l'habitude, avant la fermeture de ce tronçon, de déposer leur enfant près de l'école, entre l'ancien et le nouveau bâtiment administratif, ce qui posait des problèmes de sécurité. La situation actuelle réduit fortement cette possibilité. Après la fin des travaux, la bande jaune permettrait aux cyclistes d'avoir une zone protégée comme pour les piétons actuellement.

Au vu de ces arguments, je sollicite que la structure d'interdiction perdure jusqu'à une décision de Conseil faisant suite à une réponse écrite de la Municipalité ou qu'une solution plus globale nous soit présentée.

Je vous remercie de votre écoute et vous présente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes meilleurs vœux et de bonnes fêtes.

Jean-Luc Simeon, Conseiller communal »

Monsieur le Municipal D. Hediger répond que ce sujet est régulièrement débattu. Il pense qu'une étude peut être poussée un peu plus en avant et que la commune a plus à y gagner qu'autre chose.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT estime que la situation actuelle, en vigueur depuis une année, est très mauvaise et que ce serait une ineptie de laisser aussi condamner la Rue de l'Indépendance. A son avis, cela ne se justifie pas.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon estime que le problème peut être discuté même si les solutions apportées peuvent être différentes de celles qu'il a émises. Il demande simplement que la discussion ait lieu.

Le texte du postulat étant appuyé, il est renvoyé à la Municipalité pour étude.

5. MOTION DU GROUPE OUVERTURE INTITULEE «

Monsieur le Conseiller E. Maendly donne lecture de la motion du groupe Ouverture dont le texte est reproduit ci-dessous :

« Monsieur le président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu des diminutions enregistrées sur les comptes, Eclairage public « redevance FMA 431.4657.001 » et Services industriels « redevances FMA 811.4657 », le groupe Ouverture dépose une motion au sujet de la source de la Benjamine et des redevances dues par la société des Forces Motrices de l'Avançon, en priant la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1) La commune de Bex a toujours été propriétaire du fond et de la source de la Benjamine . Cette dernière est toujours considérée comme source privée au sens de l'art.704 al.1 du CC .Comment se fait il que la Municipalité accepte les conditions dictées par la société des Forces Motrices de l'Avançon qui juge ces eaux comme dépendantes du domaine public ?*
- 2) La convention signée avec la société des Forces Motrices de l'Avançon a-t-elle été dénoncée par ladite société ?*
- 3) Si, selon la Société des Forces motrice de l'Avançon, la source de la Benjamine n'est pas propriété de la commune de Bex, mais dépend du domaine public, est-ce que la Municipalité a pris l'avis de Mr. le professeur Dr. Aurèle Parriaux, hydrogéologue, qui a suivi cette source pendant plus de 10 ans, afin qu'il la qualifie au sens hydrogéologique ?*
- 4) Si l'avis de ce professeur contredit les affirmations de la société des Forces Motrices , la Municipalité a-t-elle examiné, par l'intermédiaire d'un avocat compétent, si la loi fédérale sur l'utilisation de la force hydraulique était bien applicable à une source privée? De même pour les lois cantonales, alors même que la commune de Bex n'a jamais été astreinte pour ses sources - dont la Benjamine - à une concession cantonale ?*
- 5) Sur quelles bases l'Etat de Vaud a-t-il autorisé la commune de Bex à investir plusieurs millions de francs sur le captage de la Benjamine entre 1908 et 2004 si ce dernier était considéré comme propriété du domaine public et ceci sans délivrance d'une concession, alors même que cette source est enregistrée comme source propriété communale de Bex dans le Casier cantonal des eaux ?*

En conclusion, le groupe Ouverture, demande à la Municipalité de reprendre entièrement le dossier des redevances de la société des Forces Motrices de l'Avançon en relation avec la source de la Benjamine, et de répondre à cette motion d'ici au 30 juin 2013.

Pour le groupe Ouverture : Eric Maendly »

La Municipalité accepte la motion qui lui est donc renvoyée pour étude et réponse.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Municipal P. Rochat donne une réponse à Monsieur le Conseiller D. Pasche concernant la réservation des billets CFF sur le site de la Commune. C'est techniquement réalisable mais seules les disponibilités seront affichées, le principe de la réservation restant le même afin d'éviter le plus possible d'abus.

Il informe également l'assemblée que le Municipalité a aidé une jeune auteur dans son projet d'élaboration d'un livre relatant le passé de notre région. Un exemplaire de ce livre est offert à chaque conseiller comme cadeau de fin d'année.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz rappelle que la vente des sapins de Noël aura lieu le vendredi 14 décembre sur la Place du Marché.

Il informe également l'assemblée qu'une démonstration de déchiquetage de bois pour les plaquettes aura lieu le jeudi 20 décembre prochain de 10h.00 à 12h.00, suivi d'un apéritif. Une invitation personnelle sera prochainement adressée à chaque conseiller.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon confirme que la terrasse de l'Hôtel de Ville est terminée. Les travaux pour la chambre froide ont commencés et le délai de mi-janvier 2013 devrait être tenu.

7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère A. Cretton a appris par la presse que la ligne Aigle-Villars proposait 13 courses supplémentaires. Serait-il possible d'adresser un courrier aux TPC leur rappelant l'existence du BVB ?

Monsieur le Conseiller M. Mundler remercie la Municipalité pour la gratuité du parking au Parc Ausset pendant le mois de décembre mais demande s'il serait possible d'intervenir dans le cadre des voitures ventouses qui stationnent plusieurs jours.

Monsieur le Conseiller M. Croset demande quand seront projetés les travaux du nouveau vestiaire du FC Bex budgetisés à Fr. 200'000.--.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto demande une situation sur la centrale de chauffe.

Madame la Conseillère J. Aeschlimann demande s'il est possible d'ajouter les coordonnées de l'Association des Paysannes Vaudoises dans le fascicule communal 2013.

Madame la Conseillère C. Rochat se permet de revenir sur sa demande d'éclairage aux abords de la gare de Bex.

Monsieur le Conseiller D. Pasche informe l'assemblée de l'organisation par le club Cyclophile de Bex d'un cyclocross sur la piste des Dévens le 22 décembre prochain.

Réponses

Monsieur le Syndic P. Rochat répond à Madame la Conseillère A. Cretton que l'augmentation des courses Aigle-Villars répond à une demande des usagers réguliers. Les TPC ne vont pas augmenter la fréquentation de cette ligne de bus au détriment du BVB.

En ce qui concerne le FC Bex, il précise à Monsieur le Conseiller M. Croset qu'il va encourager ses collègues à décaler cette dépense d'un an ou deux car la priorité est mise sur la future dépense de 20 millions pour l'école. Un plan d'investissements sur 5 ans a été établi et quelques objets non indispensables resteront dans les dépenses à faire dans les 2 à 10 ans. La Municipalité est sous pression et a demandé au canton de réanalyser sa capacité d'emprunt pour la législature en cours car l'écart entre nos possibilités financières actuelles et les dépenses votées par le Conseil rétréci.

Il propose à Madame la Conseillère J. Aeschlimann de contacter le secrétariat communal afin que les coordonnées de l'association citée soient rajoutées.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon informe Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto que le bouclement du dossier de la centrale de chauffe pourra bientôt se faire. Un préavis sera établi après que le service de l'Energie donne son feu vert, libérant ainsi les subventions cantonales.

En ce qui concerne la facturation, une grille de répartition est en cours. Le principe des sous-stations permet de savoir précisément combien consomme chaque bâtiment. Le budget 2014 sera affiné car la centrale aura fonctionné une année complète.

De manière plus générale, le chauffage à distance fonctionne à satisfaction. Il reste à régler la question de l'été, à savoir si seul le bois sera utilisé ou si le gaz pourrait être un complément. La solution la plus économique sera appliquée.

Actuellement, le premier client privé s'est connecté au chauffage à distance et un démarchage sera effectué auprès des privés car de la puissance est disponible.

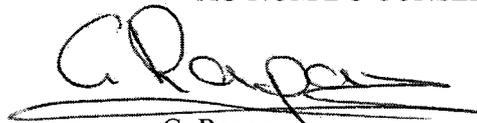
Monsieur le Municipal D. Hediger informe Monsieur le Conseiller M. Mundler qu'il fera suivre l'information à qui de droit.

Monsieur le Conseiller P. Dubois précise à Madame la Conseillère C. RoCHAT que la Municipalité est en contact depuis plusieurs années avec CFF Immobilier, propriétaire de toute la surface, afin qu'un entretien plus sérieux soit effectué. Dernière réussite après une lutte acharnée : les trous ont été bouchés. Pour l'éclairage, il faudra certainement être très patients...

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, le Président clôt la séance à 20h. 45 non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.

La séance est suivie d'une agape à l'Hôtel de Ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



G. Rapaz
Président



C. Chavan
Secrétaire



Rapport de la Commission des finances sur le Préavis 2012/14 concernant la participation communale au SAF des Collatels pour la piste agricole Javerne – Les Collatels

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vue de l'examen du préavis cité en titre, la Commission des finances s'est réunie le 27 novembre 2012. M. Christophe Siméon, municipal responsable, était présent pour répondre à nos questions et donner tous les détails de ce projet, ce dont nous le remercions.

Constitué en 1990, le SAF des Collatels avait pour but de dynamiser le périmètre Javerne - les Collatels – les Vernays, notamment par la création d'une liaison entre Javerne et les Collatels-Dessus. Pour différentes raisons bien définies dans le préavis, le projet est resté en veilleuse jusqu'en 2006, année lors de laquelle il a alors été réduit, limitant le SAF aux propriétaires concernés par la liaison sous forme de piste agricole dont une partie est déjà existante.

Le projet présenté par le comité en 2008 portait sur un coût total de fr. 560'000.- dont les frais sont subventionnés selon l'usage dans les SAF, à savoir 35% par la Confédération, 30% par le Canton et 10% par la Commune. Les frais à charges des propriétaires se montent à fr. 151'000.-, financement qui est accepté par les propriétaires concernés pour autant que les acomptes versés antérieurement soient provisionnés dans le SAF restreint.

Réalisés entre 2009 et 2010, les travaux auront finalement coûté fr. 882'000.- après un surcoût lié à l'instabilité du terrain. Les coûts à charge des propriétaires se sont finalement élevés à fr. 242'450.-, dont fr. 115'000.- à charge de la commune de Bex. Après déduction de la provision initiale de fr. 24'000.-, la participation communale se monte à fr. 91'000.-, montant qui sera pris sur les comptes de l'année 2012. Cette charge supplémentaire est supportable pour notre caisse, notamment en raison du fait que cet investissement sera amorti sur 10 ans à raison de fr. 9'100.- par année.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis telles que présentées

Bex, le 5 décembre 2012

Pour la Commission des finances

Daniel Pasche



Rapport de la commission chargée de rapporter sur la réponse municipale no 2012/15 au postulat de M. Reynold Cherix intitulé :

« **Mise en sens unique et gestion de la circulation au centre de Bex, notamment le parking, l'accès à la poste et aux commerces, ainsi que l'arrêt du bus scolaire** ».

La commission qui s'est réunie le 3 décembre 2012, était composée de :

MM. Pierre Droz, Rapporteur
Christophe Roesler
Emmanuel Capancioni
Eric Maendly
Jacques-Olivier Budry.

M. le Municipal Daniel Hediger était également présent et nous le remercions pour les réponses apportées à nos questions.

Après avoir pris connaissance de la réponse de la Municipalité au postulat cité en référence, la commission constate que la Municipalité a fourni une réponse notamment basée sur la position de la SIC (Société industrielle et commerciale) sur le problème du sens unique au centre de Bex. En outre, au vu des finances de la Commune de Bex, des aménagements et des coûts importants ne peuvent être envisagés actuellement.

Nous devons prendre en compte que, à ce jour, il n'y a pas eu d'accidents majeurs au centre de Bex. De plus, il ne faut pas omettre que la question du passage du train reste un problème d'envergure.

La proposition de marquer clairement les entrées par des revêtements de couleur et en léger relief créerait déjà une prise de conscience des usagers dans une zone d'activité piétonne importante. Cela existe à Lausanne ou sur la route cantonale du bord du lac à Rivaz, par exemple.

Une mise en valeur de la place du marché passe automatiquement par une étude globale tenant compte de l'avis des commerçants et de la population. Nous sommes conscients qu'il sera impératif de repenser le flux circulatorie ainsi que le nombre de places de stationnement dans notre village au vu de l'évolution démographique à venir.

En conclusion, nous proposons de prendre acte et d'accepter la réponse de la Municipalité dans sa totalité en imaginant bien que l'ouvrage devra être remis sur le métier.

Nous demandons à la Municipalité que de la proposition d'un marquage couleur et en relief ainsi qu'une signalisation adéquate soient effectués dans les meilleurs délais.

Pour la commission
Pierre Droz, rapporteur

Bex, le 04.12.2012

Rapport de la Commission ordinaire rapportant sur le préavis 2012/16

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillers.

La Commission formée de Mmes Nathalie Moret, Catherine Cosenday ainsi que Messieurs Pierre Echenard, Jean-François Cossetto et votre serviteur, s'est réunie le mardi 4 décembre à l'Hôtel de ville de Bex afin de se prononcer sur le rapport 2012/16 concernant le Plan d'affectation partiel de Partia. Madame Moret était excusée, Monsieur Cossetto étant retenu par l'accouchement de sa fille.

Ce préavis fait suite au préavis présenté en décembre 2011, celui-ci étant renvoyé en Municipalité au vu d'un amendement présenté par la Commission qui rapportait sur le même objet.

Cet amendement soutenu par 26 voix contre 21 demandait d'octroyer à chacune des parcelles 820 et 1146 deux périmètres d'implantation constructibles supplémentaires en un endroit judicieux, choisi au vu de la valeur biologique selon le plan du rapport OAT.

Monsieur le Municipal Dubois faisait alors valoir que le fait d'accepter l'amendement impliquait le risque de recommencer l'étude et qu'il n'y aurait plus la possibilité de créer 4 zones complémentaires. La LAT n'est pas fondée sur le principe de l'équité, mais sur le principe de l'aménagement du territoire. De nouvelles discussions auraient signifiés un retour total en zone agricole.

Le bureau d'urbanisme renvoyait, par la Municipalité, le dossier au Service du Développement territorial.

En page 2, les éléments justifiant la prise de position du SAT sont communiqués à la Municipalité.

La Municipalité fait part au SAT d'une demande de retrait de sa demande afin de revenir sur le projet présenté au Conseil Communal.

Le 7 novembre, le SAT, par son responsable confirme cet accord.

De ce fait, soit nous maintenons nos revendications concernant ces périmètres, soit nous acceptons cette réponse et acceptons ainsi les conclusions du précédent préavis.

La Commission regrette que 5 ans se soient écoulés depuis la présentation de ce plan au Canton, nous contraignant d'accepter les modifications de lois sur ce sujet.

Après discussions, la Commission propose, à l'unanimité des membres présents d'accepter les conclusions du préavis, à savoir :

- vu le préavis municipal complémentaire 2012/16
- vu le préavis municipal 2011/12
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cette requête
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour

le Conseil communal de Bex décide:

1. d'approuver le plan partiel d'affectation "Partia" et son règlement tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 7 juillet au 6 août 2009
2. de rejeter l'opposition et les deux observations déposées durant l'enquête publique.

Pour la Commission ordinaire
JL Simeon

1880 Bex

Rapport sur le budget 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le budget de l'année prochaine. MM. P. Rochat, P.-Y. Rapaz (pour les dépenses qui concernaient son dicastère) ainsi que notre Boursier Edy Rod, qui défendait pour la dernière fois le budget communal avant de prendre sa retraite, étaient présents à notre première séance et nous les remercions des renseignements qu'ils nous ont donnés.

Comme l'on pouvait s'y attendre, ce budget boucle par un déficit, déficit s'élevant cette année à Fr. 302'982.15, après prélèvement dans les réserves.

La Municipalité a calculé ce budget, comme ces dernières années, de manière prudente, mais en prélevant tout de même 790'808.- dans les réserves, dont entre autre 400'000.- pour le poste impôts, 170'000.- pour l'achat de véhicules et machines au dicastère des travaux, 65'000.- pour l'extension et entretien des installations de l'éclairage publics et 82'000.- pris sur la réserve rénovation des bâtiments communaux et scolaires. Entre 2011 et 2013, soit 3 exercices, les prélèvements nets, effectués ou budgétés, sur les fonds de réserve et de renouvellement s'élèvent globalement à plus de 2,7 millions de francs.

D'autre part, nous lisons régulièrement que beaucoup d'autres communes vaudoises présentent un budget déficitaire et que certaines doivent même relever leur taux d'imposition, ce que nous avons pu éviter cette année. Nous osons espérer que l'Etat revoie rapidement le mode de répartition des charges entre le Canton et les communes et plus particulièrement les lourdes charges engendrées par la facture sociale en constantes et importantes augmentations.

La commission, après une étude poste par poste et en tenant compte des gros investissements prévus ces prochaines années, estime qu'il ne faut pas entrer dans une psychose négative, qu'il faut exécuter les travaux nécessaires, mais en pensant également que l'on peut reporter certains achats ou travaux à des jours meilleurs.

Après ces considérations générales, et malgré les explications figurant sur les pages de droite du budget, la commission a encore demandé des renseignements sur certains comptes et vous en informera au fur et à mesure de la lecture de ce budget.

Page 6, cpte no 115.3011. Cette augmentation de salaire est due à l'augmentation du poste « concierge » qui englobe le bâtiment administratif ainsi que la police.

Page 6, cpte no 150.3653.011. Ce montant provient d'un vœu populaire, suite à la votation cantonale et pourrait grimper lors des prochaines années jusqu'à Fr. 9.50 par habitant.

Page 14 cpte no 320.3011. L'augmentation de traitements est due au poste supplémentaire accepté par notre conseil au début de cette année.

Page 18 cpte no 355. Le montant du poste « Centrale de chauffe » est difficile à budgéter avec précision étant donné que l'installation n'a pas encore fonctionné durant une année complète.

Page 22 cpte no 430.3115. Après les explications reçues, la commission a jugé ce remplacement nécessaire, mais espère que le montant budgété ne sera pas dépassé.

Page 22 cpte no 440.3011. L'augmentation de traitement provient essentiellement de l'engagement d'un deuxième apprenti ainsi que de l'augmentation du premier qui passe de 2^{ème} à 3^{ème} année de formation.

Page 2⁷ cpte no 430.3142, concernant la dépense de Fr. 70'000.- pour les sentiers pédestres. Lors du dernier budget nous avons déjà demandé à la Municipalité de bien vouloir étudier une solution plus économique. D'autre part la commission ordinaire du préavis 2012/12 (engagement d'un ouvrier au service des forêts), remarque que : « le service des forêts reprend dès cette année l'entretien de nombreux sentiers pédestres, mandats qui étaient confiés à des entreprises privées ». Or nous constatons que malgré ces remarques une partie du travail est toujours effectuée par des entreprises externes.

Page 28 cpte no 501.3141.050 Nous espérons que le montant prévu pour ces travaux ne sera pas dépassé et qu'au contraire ils se feront à un coût inférieur que celui prévu au budget.

Page 28 cpte no 501.3141.066 la commission s'est étonnée qu'après tant d'années d'utilisation, l'on doive s'équiper d'un adoucisseur pour ce bâtiment. En outre elle doute fortement de l'efficacité de ces installations, d'autant plus que nous avons appris que les douches ne sont que peu utilisées. Par conséquent, nous vous proposons de refuser cette dépense.

Page 34 cpte 61 la commission est très surprise du montant de Fr. 1'761'000.— figurant au poste 610.3521. En effet dans le préavis no 2011/07, il est mentionné que le coût de la commune à l'association ne devraient pas dépasser la somme approximative de Fr. 1'550'000.- ces prochaines années. Cela fait tout de même une différence de 211'000.-. Ce même préavis faisait remarquer que la nouvelle association n'entrera en pleine activité que d'ici l'année 2013-2014. Nous osons espérer qu'elle ait déjà atteint son maximum, et qu'avec ces montants

supplémentaires, notre police puisse « nettoyer » les secteurs de distribution de drogue qui se trouvent dans notre localité.

Page 40 cpte 720.3515.002. Suite à l'intervention de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ainsi que de l'Association des Communes Vaudoise (ADCV), le canton a admis de supprimer ce rattrapage de Fr. 49'475.- qui devait se reporter sur 2 ans dès 2013. Par conséquent, nous vous demandons également de supprimer ce poste.

Page 42 cpte no 811.3144. Concernant le montant budgété pour la conduite d'eau à la Gare, il s'agit non pas d'un nouveau tronçon, mais du remplacement de vieilles conduites.

La commission, n'ayant pas d'autres remarques à formuler, vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2013 tel que présenté par la Municipalité en tenant compte de notre remarque au poste no 501.3141.066 ainsi que celle du poste 720.3515.002 qui ramènerait l'excédent de charges de Fr. 302'982.15 à Fr. 223'507.15.

François Meili
Membre de la Commission des Finances



Postulat pour une meilleure cohabitation avec le train

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil communal a pris connaissance de la réponse de la Municipalité concernant le postulat déposé par Le Conseiller Reynold Cherix.

L'étude s'est portée sur l'opportunité de créer un sens unique descendant ou montant, préconisant, moyennant quelques aménagements, un retour à la situation antérieure.

Depuis un an et demi, nous avons vécu un demi-sens interdit sur le tronçon Eglise – La Cure. Le double sens était conservé depuis la Cure jusqu'à la jonction Rue Centrale -Rue du Cropt. De ce fait, le trafic montant était fortement diminué permettant une cohabitation plus harmonieuse avec le train, surtout au passage de l'Hôtel de Ville.

La population s'est fort bien habituée et aucune revendication n'est parvenue à nos autorités. Je souhaite, par ce postulat, que la Municipalité étudie et rapporte sur le maintien de cette mini interdiction, la Rue de l'Indépendance pouvant rester ouverte aux usagers désirant rejoindre le Centre.

L'ouverture au trafic du tronçon Eglise- La Cure amènerait à nouveau de grandes difficultés pour le train devant croiser des véhicules montants et descendants alors que le trafic ne cesse d'augmenter.

De plus, les parents d'élèves avaient pris l'habitude, avant la fermeture de ce tronçon, de déposer leur enfant près de l'école, entre l'ancien et le nouveau bâtiment administratif, ce qui posait des problèmes de sécurité. La situation actuelle réduit fortement cette possibilité.

Après la fin des travaux, la bande jaune permettrait aux cyclistes d'avoir une zone protégée comme pour les piétons actuellement.

Au vu de ces arguments, je sollicite que la structure d'interdiction perdure jusqu'à une décision de Conseil faisant suite à une réponse écrite de la Municipalité ou qu'une solution plus globale nous soit présentée.

Je vous remercie de votre écoute et vous présente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes meilleurs vœux et de bonnes fêtes.

Jean-Luc Simeon
Conseiller communal
Bex, le 12 décembre 2012

MOTION DU GROUPE OUVERTURE CONCERNANT LES REDEVANCES DE LA SOCIÉTÉ DES FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON

Au vu des diminutions enregistrées sur les comptes, Eclairage public « redevance FMA 431.4657.001 » et Services industriels « redevances FMA 811.4657 », le groupe Ouverture dépose une motion au sujet de la source de la Benjamine et des redevances dues par la société des Forces Motrices de l'Avançon, en priant la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1) La commune de Bex a toujours été propriétaire du fond et de la source de la Benjamine . Cette dernière est toujours considérée comme source privée au sens de l'art.704 al.1 du CC .Comment se fait il que la Municipalité accepte les conditions dictées par la société des Forces Motrices de l'Avançon qui juge ces eaux comme dépendantes du domaine public ?
- 2) La convention signée avec la société des Forces Motrices de l'Avançon a-t-elle été dénoncée par la dite société ?
- 3) Si, selon la Société des Forces motrice de l'Avançon, la source de la Benjamine n'est pas propriété de la commune de Bex, mais dépend du domaine public, est-ce que la Municipalité a pris l'avis de Mr. le professeur Dr. Aurèle Parriaux, hydrogéologue, qui a suivi cette source pendant plus de 10 ans, afin qu'il la qualifie au sens hydrogéologique ?
- 4) Si l'avis de ce professeur contredit les affirmations de la société des Forces Motrices , la Municipalité a-t-elle examiné, par l'intermédiaire d'un avocat compétent, si la loi fédérale sur l'utilisation de la force hydraulique était bien applicable a une source privée ? De même pour les lois cantonales, alors même que la commune de Bex n'a jamais été astreinte pour ses sources - dont la Benjamine - à une concession cantonale ?
- 5) Sur quelles bases l'Etat de Vaud a-t-il autorisé la commune de Bex à investir plusieurs millions de francs sur le captage de la Benjamine entre 1908 et 2004 si ce dernier était considéré comme propriété du domaine public et ceci sans délivrance d'une concession, alors même que cette source est enregistrée comme source propriété communale de Bex dans le Casier cantonal des eaux ?

En conclusion, le groupe Ouverture, demande à la Municipalité de reprendre entièrement le dossier des redevances de la société des Forces Motrices de l'Avançon en relation avec la source de la Benjamine, et de répondre à cette motion d'ici au 30 juin 2013.

Bex, le 12 décembre 2012

Pour le groupe Ouverture : Eric Maendly

